

# Compte-rendu de la réunion Enquête Publique en mairie

1<sup>er</sup> juillet 2020

Mr Sébastien LEROY, maire de Mandelieu-La Napoule ouvre la séance en présentant les intervenants :

- Mr Serge CASTEL : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Le représentant de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
- Mr JAJA Directeur des Services Techniques de la ville
- ...

La réalisation des batardeaux qui protège les copropriétés qui seront financés à 80% par des fonds publics. Ces fonds publics ne sont en règle générale jamais attribués à des propriétés privées mais seulement à des biens publics. « *Madame la Ministre a pris cette très bonne décision, il faut le reconnaître, cette mesure de financement a été généralisé dans toute la France* ». L'avantage est que les copropriétés concernées ne devront payer que 20% et que ces travaux seront surveillés et réglementés sous la surveillance des pouvoirs publics avec les mêmes exigences que celles qui concernent un ouvrage public. Avec des normes très strictes.

L'inconvénient, c'est que toutes ces procédures sont très longues à mettre en place et à déployer. Les procédures ont été très retardées par la crise du Covid 19. Mais aujourd'hui, les 3 mois perdus ont été rattrapés avec les services de la DDTM et de la Préfecture...

L'enquête publique a commencé. Elle a été nécessaire pour justifier de mettre des fonds publics dans le privé. C'est une étape obligatoire. Elle aurait dû commencer au mois de mars mais cela n'a pas été possible. Mais dès qu'elle sera terminée, c'est-à-dire dans moins d'un mois maintenant (*fin juillet*), nous pourrons passer en phase active.

Le calendrier aujourd'hui qui a été retravaillé avec les durées légales et les travaux de maçonnerie, commencent le **1<sup>er</sup> septembre**. La pose des batardeaux, elle, interviendrait malheureusement plutôt à partir de décembre. Pourquoi ? Parce-que les batardeaux sont fait sur mesure et qu'il y a 14 semaines de commande et de préparation.

Nous aurons une partie de l'année où les batardeaux ne seront pas posés. Une période de l'année qui peut être difficile à affronter. Des solutions palliatives ont été trouvées. Un marché public va être déployé dans le but d'acquérir des systèmes de protections amovibles dites « Watergate » qui paraissent être le plus performant des dispositifs testés. Toile de plastique renforcée qui se soulève avec l'arrivée de l'eau. Ce dispositif sera déployé sur toutes les entrées de garages des copropriétés. Il nécessite la nomination d'un référent par copropriété qui sera formé pour sa mise en place (gardien, membre du CS...). Ce référent sera prévenu en cas d'alerte par les services de la mairie. Un marché supplémentaire sera également mis en place pour mettre à disposition des sacs de sable au cas où les aérations des sous-sols n'auraient pas encore été, à ce niveau, sécurisés.

*« Même si on a beaucoup de frustration de n'avoir pas réussi à être prêts comme je le souhaitais avant le 1<sup>er</sup> septembre, nous sommes quand même dans des délais de réalisation qui s'arrêteront dans quelques mois. Tout cela a été très compliqué à mettre en place administrativement et techniquement car les 20 copropriétés concernées ont des particularités très différentes les unes des autres »*. Sur les 20% du financement restant à charge pour les copropriétés aucune TVA ne sera appliquée.

Serge CASTEL directeur de la DDTM précise que le calcul se déroule jusqu'au 21 juillet et que tout sera fait pour que l'arrêté préfectoral permettant les travaux soit délivré au plus tard début septembre 2020.

Cette action est portée par la puissance publique, à l'initiative de la commune avec l'accord et le soutien des services de l'Etat, de la Région et Communauté d'Agglomération qui sera le Maître d'Ouvrage et le principal responsable de l'ensemble de la prestation et de sa bonne réception et réalisation.

Il aura également un Maître d'Ouvrage Délégué mandataire. Un autre prestataire sera la Société Canal de Provence et enfin un Maître d'Œuvre qui sera l'entreprise chargée de la direction des travaux.

L'évaluation administrative de l'opération avant la mise en place des marchés publics se porte à 2.75.000.00€ HT. Le financement acté depuis l'année 2016 est de 40% de l'Etat, de 20% pour la Région, 20% par la Communauté d'Agglomération et 20% par les copropriétés. Ce financement extrêmement favorable n'est accordé que dans de rares exceptions.

Les copropriétés auraient-elles pu engager les travaux par elles-mêmes ? Oui. Mais si l'Etat aurait apporté sa subvention, la Région ne l'aurait pas fait. La Communauté d'agglomérations difficilement. Les copropriétés n'ont eu qu'à faire une avance sur les 20% du financement. La TVA est prise en charge par Communauté remboursé par le dispositif de fond de compensation de la TVA. Donc économie de 20% de TVA.

Le point noir concerne les délais incompressibles de procédures de passation de marchés, l'élaboration très longue et fastidieuse de l'ensemble de la commande publique. L'étape cruciale qui a été demandée est d'obtenir une **Déclaration d'Intérêt Général** car une autorité publique ne peut intervenir sur un domaine privé si elle n'est pas dument autorisée par une enquête publique. Celle-ci est en cours actuellement.

Un dossier consultable est mis à disposition sur l'ensemble du bien-fondé et de l'intérêt général de l'opération. Une fois que l'enquête sera clôturée, le commissaire enquêteur établira son rapport et à la vue de celui-ci, le Préfet rendra un arrêté préfectoral qui devrait être donc publié à la fin du mois d'août en toute légalité.

Les travaux de maçonnerie qui vont être entrepris **début septembre** concernent l'ensemble des aérations et des regards qui permettent à l'eau de s'infiltrer dans les sous-sols. Pour les entrées des garages, les appels d'offre commenceront mi-juillet en adaptant les travaux dans la spécificité de chaque copropriété. La durée de mise en concurrence est de 3 mois.

La pose des batardeaux est prévue entre **fin 2020 et le 1<sup>er</sup> semestre 2021**. L'attribution des marchés sera faite fin octobre début novembre. L'Agglomération de Communes disposera de deux entreprises attributaires qui mobiliseront chacune 3 équipes pour pouvoir démultiplier les niveaux d'intervention dans chacune des copropriétés.

**Les travaux de maçonneries concernant les batardeaux seront effectués début 2021**, la livraison des batardeaux vraisemblablement à partir de **mars 2021**. Pourquoi de tels délais ? Parce-que les entreprises nous annoncent un délai de livraison de 14 semaines de délai de fabrication.

La pose de batardeaux temporaire et provisoire dits « Watergates » nous permet une protection sur une montée des eaux de 20 à 30 cm. Si on veut plus, il faut prévoir des travaux de maçonnerie pour rehausser les murs des descentes de garages existants. Pour la mise en place de ces « Watergates » un référent par résidence sera formé pour leur installation. Une vérification du personnel technique de la ville sera mise en place.

Des aménagements sont prévus et en cours de réalisation pour supprimer les murets sur les boulevards attenants aux différentes copropriétés. Cela pour permettre à l'eau de se répandre sans obstacles sur les terres avoisinantes.

Dans une des réflexions menées en coordination avec la mairie suite aux évènements de 2019, un comité de pilotage spécifique à Mandelieu a été créé pour voir comment réagir par rapport à ces évènements. Une étude hydraulique globale doit être engagée pour savoir comment faire face au débordement du Riou dans le but d'adopter certains aménagements et mesures majeures pour traiter la situation d'une manière globale.

Le PAPI, mené depuis 2016 a amené à un PAPI d'intentions c'est-à-dire de l'ensemble des études qui permettent de définir un lancement de programmation de travaux. La politique de la Communauté était de placer l'ensemble des opérations sur tout le territoire en 3 parties successives étendues **sur 18 ans**. Néanmoins s'agissant de Mandelieu, tout est prévu dans le 1<sup>er</sup> PAPI pour un délai des **6 ans à venir**.

Travaux sur le barrage des Barnières qui se situe en dehors de la commune en amont du bassin versant et en même temps les travaux situés en aval d'élargissement du cours d'eau. L'ensemble des institutions concernées ont des réunions sur l'ensemble des procédures à mener.

Les négociations d'expropriation foncières. Tant que le PAPI n'est pas validé par l'Etat et par tous les organismes délibérants, impossible d'exproprier ceux qui ne veulent rien entendre tant que les déclarations ne sont pas officialisées. Selon le maire, Il y aura bien des expropriations. Notamment « *une qui se profile à grand pas* » : l'IMMOBILIERE CASINO avec ses 18 hectares sur les vergers de Minelle qui aujourd'hui d'après le maire : « *préfère faire passer sa cotation en bourse et de pas acter une perte de 400 millions d'euros plutôt que de mettre à disposition un terrain pour faire des travaux de protection. On ne pas dire d'un côté venez à l'hypermarché faire vos courses et de l'autre nos intérêts fonciers passent avant votre sécurité physique* ».

En ce qui concerne les berges du Riou, le maire nous dit la chose suivante : « *La ville peut avoir 3 km de berge, si au milieu vous avez un propriétaire qui ne veut pas céder son bout de terrain, vous ne pouvez pas faire de travaux. Le droit français est tellement mal fait et désuet dans toutes les procédures. Quelles soient judiciaires, juridiques et même pour les procédures techniques. Les services administratifs aiment bien que ça traîne. Si en plus vous avez des mesures de protection écologiques pour savoir si un lézard des Galápagos se cacherait dans les fourrés, nous sommes soumis aux règles nationales. C'est parlementaire !* »...

Les batardeaux arriveront dans quelques mois mais les grands ouvrages prendront beaucoup de temps. Sûrement des décennies...

Concernant les berges du Riou au niveau du Golf Old Course, la rive droite est un terrain appartenant à la ville qui va le récupérer et le transformer en espace vert de promenade. Mais une partie de cette zone deviendra une zone d'expansion de crue. En ce qui concerne la Société Canal de Provence sensé gérer ce genre de problème, le maire a dit : « *Elle a disparue avec les inondations...* »

Selon le maire, le Riou doit être reconnecté à la Siagne parce qu'à l'origine le Riou s'y jetait et non pas en pleine mer.

Concernant la rive gauche (parcours du 9 trous du golf) le terrain appartient bien au golf Old Course. Refaire l'aménagement de la berge « *s'avère très compliqué. Des études sont envisageables...* ». « *Les négociations avec le Golf sont liées avec les services de l'Etat. Rien n'est possible sans eux...* ».

(Peut-être que nos petits-enfants verront un début d'avancement des travaux un jour.N.D.L.R)...